Mot de la présidente d'élection

Le dimanche 7 novembre 2021, les citoyens de la Ville de Magog éliront les personnes qui formeront le conseil municipal pour une période de quatre ans.

Le présent guide contient les informations essentielles concernant la liste électorale et le vote. Ce guide ne remplace toutefois pas une lecture attentive de la loi.

Les candidats

Pour toute information relative aux candidatures, veuillez vous adresser au bureau de la présidente d'élection au 819 843-3333, poste 332.

Pour toute information relative au financement politique ou au contrôle des dépenses, veuillez vous adresser à la Direction trésorerie et finances de la Ville au 819 843-3333, poste 355.

Qui peut voter

Seul un électeur qui, au moment de voter, est inscrit sur la liste électorale de la Ville a le droit de voter.

Pour être inscrit sur la liste électorale, il faut :
> être une personne physique;
> avoir au moins 18 ans le 7 novembre 2021;
> posséder la citoyenneté canadienne le 1er septembre 2021;
> être domicilié à Magog le 1er septembre 2021 et demeurer au Québec depuis le 1er mars 2021;
> à défaut d'être domicilié à Magog, être propriétaire ou copropriétaire d'un immeuble ou être occupant ou cooccupant d'un établissement d'entreprise à Magog depuis au moins le 1er septembre 2020.

Les propriétaires ou copropriétaires d'un immeuble et les occupants ou cooccupants d'un établissement d'entreprise qui ont la qualité d'électeur peuvent voter, s'ils ont transmis une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas applicable, reçue par la présidente d'élection au plus tard le vendredi 1er octobre 2021 ou par la Commission de révision au plus tard le samedi 23 octobre 2021.

Les personnes morales, telles que les corporations, les associations, les syndicats et autres, ne peuvent voter.

Liste électorale

La liste électorale de la Ville de Magog est élaborée à partir de la liste électorale permanente tenue à jour par le Directeur général des élections du Québec, à laquelle sont ajoutés les propriétaires ou copropriétaires d'un immeuble et les occupants ou cooccupants d'un établissement d'entreprise qui ont transmis leur inscription ou procuration dans les délais requis.

La liste électorale municipale sera déposée le vendredi 8 octobre 2021 et pourra être consultée à l'hôtel de ville de Magog à compter de cette date. Elle fera alors l'objet d'une révision.

Révision de la liste électorale

Au début du mois d'octobre, vous recevrez un avis reproduisant les mentions qui vous concernent et qui sont inscrites sur la liste électorale ainsi que la procédure à suivre pour demander, le cas échéant, une inscription, une radiation ou une modification à cette liste.

Si votre nom n'y apparaît pas, pour pouvoir voter, vous devez vous présenter devant la Commission de révision pour faire une demande d'**inscription**. Si certaines mentions relatives à votre nom, adresse ou date de naissance sont erronées, vous pouvez faire une demande de **correction**. Ces demandes peuvent également être faites par votre conjoint, un parent ou une personne qui cohabite avec vous.

Si votre nom apparaît sur la liste alors qu'il ne devrait pas s'y retrouver, vous pouvez faire une demande de **radiation**. Cette demande peut également être faite par votre conjoint, un parent, une personne qui cohabite avec vous ou un électeur inscrit sur la liste électorale de la même section de vote que vous.

Si vous êtes admissible au vote par correspondance à titre de domicilié, vous pouvez faire parvenir votre demande par écrit sans vous présenter à la Commission de révision. Dans ce cas, veuillez communiquer avec le bureau de la présidente d'élection pour en connaître les modalités.

OÙ ET QUAND FAIRE LA DEMANDE?
La Commission de révision siégera pour recevoir les demandes de révision à l'Espace culturel de Magog (90, rue Saint-David), selon l'horaire suivant :

Mardi 19 octobre	**10 h à 13 h**	**14 h 30 à 17 h 30**	**Fermé**
Jeudi 21 octobre	**10 h à 13 h**	**14 h 30 à 17 h 30**	**19 h à 22 h**
Samedi 23 octobre	**10 h à 13 h**	**14 h 30 à 17 h 30**	**Fermé**

Pièces d'identité à présenter au moment du vote

Chaque électeur devra établir son identité auprès du scrutateur avant d'être admis à voter, en présentant l'un des documents suivants prévus par la loi :

> carte d'assurance maladie du Québec;
> permis de conduire ou permis probatoire du Québec;
> passeport canadien;
> certificat de statut d'Indien;
> carte d'identité des Forces armées canadiennes.

Si vous n'avez aucun de ces documents avec vous, vous pourrez vous identifier en vous présentant à la table de vérification de l'identité des électeurs. Vous devrez présenter au moins deux documents démontrant votre identité (ex. : acte de naissance, bail, chèque personnel, facture d'électricité ou de téléphone, etc.), ou encore être accompagné d'un autre électeur qui atteste de votre identité et de votre adresse, et ce, dans le respect des exigences légales applicables. Dans le cadre du processus électoral, la carte de citoyen n'est pas reconnue comme une pièce d'identité valide.

Vote par correspondance pour non domicilié

Tout électeur inscrit sur la liste électorale à un autre titre que celui de personne domiciliée et qui en fait la demande par écrit peut voter par correspondance.

Toute demande écrite pour voter par correspondance doit être reçue au bureau de la présidente d'élection **au plus tard le samedi 23 octobre 2021**.

La période du vote par correspondance est la suivante :
du lundi 25 octobre au vendredi 5 novembre 2021.

Vote par correspondance pour domicilié

Peut voter par correspondance toute personne qui en fait la demande verbale ou écrite à la présidente d'élection avant le 27 octobre 2021 et qui remplit l'une des conditions suivantes et qui est inscrite, ou qui a le droit d'être inscrite comme électeur, sur la liste électorale :

1. À titre de personne domiciliée âgée de 70 ans ou plus le 7 novembre 2021;

2. À titre de personne domiciliée dans un des établissements suivants :

> Résidence Memphrémagog (District 2)
> Le Renaissance Magog (District 4)
> Accueil Notre-Dame inc. (District 5)
> Résidence Ste-Marguerite-Marie (District 5)
> Résidence Plein d'Amour (District 7)
> CIUSSS de l'Estrie – CHUS (District 7)
> Résidence Saint-Patrice (District 7)
> Havre des Cantons (District 8)
> Les Jardins de Pinecroft (District 8)
> Les Jardins de Magog (District 8)

3. À titre de personne domiciliée incapable de se déplacer pour des raisons de santé incluant son proche aidant domicilié à la même adresse.

4. À titre de personne domiciliée et dont l'isolement est recommandé ou ordonné par les autorités de santé publique en raison de la pandémie de la COVID-19. Dans ce dernier cas, la demande pour voter par correspondance doit être faite **entre le 17 et le 27 octobre 2021 uniquement**.

Est une personne dont l'isolement est recommandé ou ordonné par les autorités de santé publique en raison de la pandémie de la COVID-19, la personne qui :

> est de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
> a reçu un diagnostic de la COVID-19 et est toujours considérée comme porteuse de la maladie;
> présente des symptômes de la COVID-19;
> a été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de la COVID-19 depuis moins de 14 jours;
> est en attente d'un résultat au test de la COVID-19.

Vote par anticipation

Samedi 30 octobre 2021
Dimanche 31 octobre 2021
9 h 30 à 20 h

Districts 1, 2 et 8	**École secondaire de la Ruche** 1255, boulevard des Étudiants
Districts 3 et 6	**Église Saint-Jean-Bosco (sous-sol)** 900, rue Sherbrooke
Districts 4, 5 et 7	**Centre d'éducation des adultes des Sommets** 350, rue Saint-David

Tout électeur inscrit sur la liste électorale peut voter par anticipation.

Dates à retenir

8 SEPTEMBRE	Avis d'élection
17 SEPTEMBRE	Premier jour pour produire une déclaration de candidature
1ER OCTOBRE	Dernier jour pour produire une déclaration de candidature
8 OCTOBRE	Dépôt de la liste électorale
11 OCTOBRE	Envoi dans chaque foyer d'un avis d'inscription (ou non) sur la liste électorale et de la carte de rappel du vote
19, 21 ET 23 OCTOBRE	Demandes d'inscription, de radiation ou de correction à la Commission de révision
25 OCTOBRE AU 5 NOVEMBRE	Vote par correspondance (période)
30 ET 31 OCTOBRE	Vote par anticipation
7 NOVEMBRE	Scrutin général

Vote le jour du scrutin

Dimanche 7 novembre 2021
9 h 30 à 20 h

District 1	**Église Saint-Patrice** (sous-sol) 115, rue Merry Nord
District 2	**École secondaire de la Ruche** 1255, boulevard des Étudiants
District 3	**École Saint-Jean-Bosco** 63, rue Jean-Paul II
District 4	**Centre d'éducation des adultes des Sommets** 350, rue Saint-David
District 5	**École Saint-Pie-X** 176, rue Saint-Alphonse Sud
District 6	**École primaire Brassard-Saint-Patrice** (Pavillon Saint-Patrice) 265, rue Saint-Patrice Ouest
District 7	**École secondaire de la Ruche** 1255, boulevard des Étudiants
District 8	**Église Saint-Jean-Bosco** (sous-sol) 900, rue Sherbrooke

Les lieux de votation peuvent être visualisés sur la carte des districts électoraux disponible au verso.

Annonce des résultats

Les résultats du scrutin, s'ils sont connus, seront annoncés par la présidente d'élection le **dimanche 7 novembre 2021**, dans la salle du conseil, à l'hôtel de ville de Magog, dès que le recensement des votes sera terminé, vers 21 h.

Compte tenu du contexte de la COVID-19, les façons dont le public pourra assister au dévoilement des résultats seront communiquées ultérieurement.

DISTRICTS ÉLECTORAUX
ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021

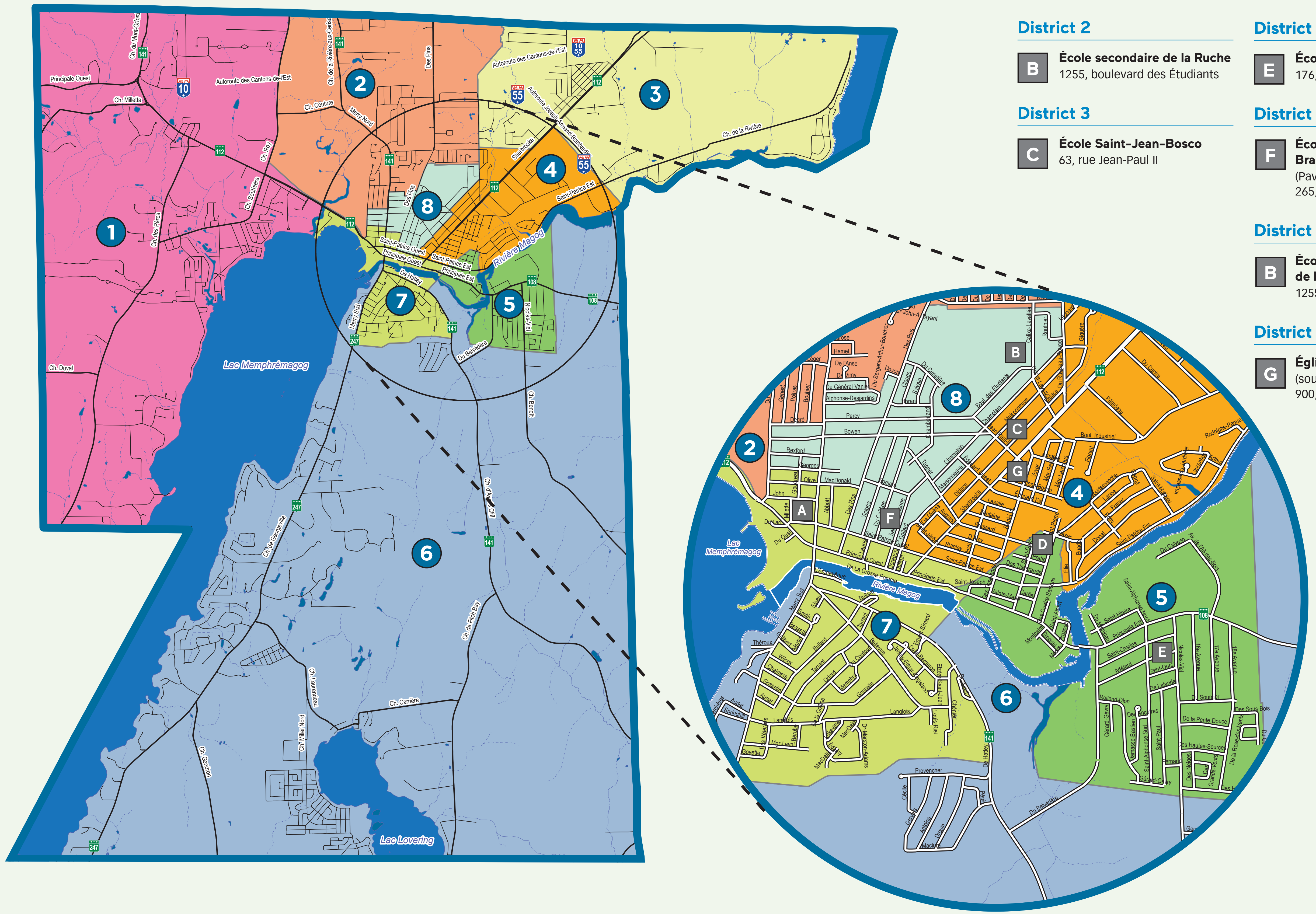

Lieux de votation

District 1
A **Église Saint-Patrice**
(sous-sol)
115, rue Merry Nord

District 2
B **École secondaire de la Ruche**
1255, boulevard des Étudiants

District 3
C **École Saint-Jean-Bosco**
63, rue Jean-Paul II

District 4
D **Centre d'éducation des adultes des Sommets**
350, rue Saint-David

District 5
E **École Saint-Pie-X**
176, rue Saint-Alphonse Sud

District 6
F **École primaire Brassard-Saint-Patrice**
(Pavillon Saint-Patrice)
265, rue Saint-Patrice Ouest

District 7
B **École secondaire de la Ruche**
1255, boulevard des Étudiants

District 8
G **Église Saint-Jean-Bosco**
(sous-sol)
900, rue Sherbrooke

Information

Le bureau de la présidente d'élection est situé à l'hôtel de ville :

7, rue Principale Est
Téléphone : 819 843-3333, poste 332

Présidente d'élection
Me Sylviane Lavigne

Secrétaire d'élection
Me Marie-Pierre Gauthier

electionsmagog.ca

election@ville.magog.qc.ca

The English version of this document is available at City Hall 819 843-3333

Guide de l'électeur

ÉLECTIONS MUNICIPALES LE 7 NOVEMBRE 2021

VOTEZ EN GRAND NOMBRE!

VILLE DE Magog